

Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie aux membres du COPIL

du 16/09/2025 (salle du Conseil)

Sous la présidence la Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA

Au titre du COSP :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL, S. BLOT-MACCAGNAN, G. LERAY, J-C MARTIN, A. MILLET-DEVALLE, F. SIIRIAINEN, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, N. PIGEON, A. PERETTI, C. EL KAIM, U. BELLAGAMBA, C. LEQUESNE, T. MARTEU, H. FAGET, M-A GRANGER, L. ANTONINI-COCHIN, T. MARCOTTE, I. CLAVAUX, B. BARRE
Avaient donné procuration : V. THOMAS, F. CROUZATIER-DURAND, D. BOUSTANI, B. FERRARI, P. LUPPI, M. MATEI, C. AMBROISE-CASTEROT,

Étaient absents non représentés : A. LAGELLE, M-O DIEMER, X. LATOUR, V. MARTIGNY, B. THERACHE, A. RAINAUD, M. MOLLE, A. RAYNAUD, M. OUAKNINE

Au titre du COPIL :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL, U. BELLAGAMBA, G. LERAY, C. LEQUESNE, M. ORTOLANI, M. DIDI ALOUI, M-C. LASSEUR

Avait donné procuration : J. LEPOUTRE, P TÜRK, G. CERQUEIRA,

Étaient absents non représentés : Y. RUMPALA, E. WALLISER, F. BELLONE

Étaient présents en qualité d'invités : N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, S. SAADI, responsable du service du personnel, S. PRETTO, Responsable de la BU Droit et du réseau des bibliothèques INSPE, L. CALLIGE, responsable du service de la scolarité, H. GOUDINEAU, directeur administratif, A. LECCIA, responsable service alternance et relations entreprises

❖ La séance débute à 9h00.

1. PROCÉS-VERBAUX

- Approbation du procès-verbal du COSP/COPIL du 10 avril 2025 (**Vote**)

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le procès-verbal du COSP/COPIL du 10 avril 2025

33 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- Approbation du procès-verbal du COSP/COPIL du 8 juillet 2025 (**Vote**)

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le procès-verbal du COSP/COPIL du 8 juillet 2025

28 Pour – 0 Contre – 4 Abstentions



2. INFORMATIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

2.1. Lancement du groupe de travail de « lutte contre la fraude »

2.2. Informations diverses

Plusieurs points sont abordés par la Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA :

Participation au Festival des sciences du 10 au 12 octobre 2025

Le Festival des sciences, organisé par l'université, se tiendra du 10 au 12 octobre. À cette occasion, les enseignants sont invités à présenter leur discipline de manière accessible et vulgarisée, notamment auprès des jeunes publics.

La directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA demande que cette information soit relayée dans les laboratoires et encourage les professeurs en particulier dans les domaines du droit et de la science politique, à y participer.

Rentrée 2025-2026

Cette rentrée est marquée par des amphithéâtres particulièrement chargés, notamment pour les étudiants de L2 et L3. Si les effectifs en L1 restent relativement raisonnables, une forte augmentation dans les niveaux supérieurs est observée cette année.

Des pistes de solutions sont à l'étude, pour assurer des conditions d'apprentissage confortables. Cette année demeure néanmoins particulière, surtout pour les groupes de L2, qui sont très chargés.

Fonctions qui se libèrent – sièges à pourvoir

Siège à pourvoir en tant que référent L@UCA

L'EUR LexSociété est actuellement à la recherche de personnes pour occuper certaines fonctions qui se libèrent.

La première est celle de référent·e L@UCA, actuellement tenue par Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN

Le projet L@UCA, initialement conçu par Isabelle MIRBEL, a pour objectif de réfléchir aux approches pédagogiques innovantes, à la mise en œuvre de l'approche par compétences et d'accompagner la transformation des universités dans leurs pratiques pédagogiques.

La fonction de référent·e L@UCA consiste à représenter l'EUR LEXSOCIETE au sein des instances et réunions concernées. La charge de travail reste modérée, avec environ une réunion tous les deux mois. Cette mission revêt une importance particulière pour :

- Assurer la transmission des informations clés à l'EUR.
- Porter la voix du droit et de la science politique, en soulignant certains aspects pratiques ou réalistes des projets.

Il s'agit également d'une opportunité intéressante pour les jeunes collègues ou les nouvelles recrues. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact par mail et à relayer cette information au sein de leur entourage professionnel.

Siège à pourvoir en tant que membre de l'académie 5 de l'IDEX

La deuxième fonction à pourvoir concerne le siège actuellement occupé par le professeur Mathias LATINA, membre du conseil de l'Académie 5, dans le cadre des Académies et du projet IDEX de l'université. Le mandat arrivant à terme, Mathias LATINA ne souhaite pas se représenter.

Ce siège est attribué par l'EUR et non à titre individuel. Il s'agit d'un poste stratégique, car il implique de :

- Représenter l'EUR dans les instances.

- Suivre et évaluer les projets de recherche, afin de favoriser la collaboration et de soutenir les initiatives intéressantes pour les différents acteurs.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact par mail pour manifester leur candidature ou obtenir plus d'informations.

Siège à pourvoir au comité scientifique

Un siège à pourvoir au comité scientifique pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois. Marie-Cécile LASSEURRE y siège actuellement.

Réflexion dans le cadre de la préparation du budget 2026 par l'université

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, l'université doit de nouveau réaliser environ 9 millions d'euros d'économies, non pas pour éviter totalement de puiser dans le fonds de roulement, mais pour limiter ce prélèvement. Cette situation fait suite aux mesures d'urgence prises en 2025, qui avaient déjà conduit à de fortes restrictions budgétaires.

La gouvernance s'est engagée à consulter davantage les composantes afin d'adapter les efforts à chacune d'elles. La doyenne, représentant l'EUR, souhaite recueillir l'avis du conseil sur les priorités et les points sur lesquels il n'est pas envisageable de transiger, tout en acceptant que des efforts soient faits sur d'autres aspects. La préparation et la mise en chiffres du budget sont confiées à Hubert GOUDINEAU, qui présentera un bilan des économies déjà réalisées et des ressources propres mobilisées depuis mars 2025.

En 2025, les 9 millions d'euros d'économies avaient notamment été atteints grâce à la réduction des dépenses de fluides liée à la rénovation des campus. Mais en 2026, les économies seront à nouveau obligatoires et la marge de manœuvre des composantes reste très limitée. Les risques identifiés portent principalement sur la réduction de l'offre de formation et des heures complémentaires.

Plusieurs questions sensibles ont été évoquées : le coût des recrutements liés à l'IDEX, la modulation de service pour les enseignants n'ayant pas d'activité de recherche, ainsi que la tarification des droits d'inscription pour les étudiants.

Enfin, la doyenne a rappelé le profond malaise exprimé par les composantes, qui se sentent à bout de souffle après des années de réformes et d'efforts répétés. La perspective de devoir encore se restreindre, au risque de dégrader la qualité de la formation et de la recherche, est vécue comme démotivante. Si ce message a été entendu par la gouvernance et relayé au ministère, aucune solution miracle n'a été proposée à ce stade.

Plusieurs points ont été abordés et ont donné lieu à des échanges entre les membres.

Point évoqué : Le Contrat Objectifs, Moyens et Performance (COMP)

Un point abordé concerne la SCSP (Subvention pour Charges de Service Public), qui correspond à la contribution versée par l'État pour chaque étudiant. Parmi les universités labellisées IDEX, notre établissement est non seulement le plus petit, mais également celui qui bénéficie de la SCSP la plus faible. Malgré les demandes récurrentes de la gouvernance pour une augmentation de cette contribution, le ministère a toujours refusé et n'envisage pas de changement.

Face à ce blocage, l'université s'engage dans une expérimentation appelée « compte intégral », intégrée au Contrat Objectifs, Moyens et Performance (COMP). Jusqu'ici, le système permettait de financer environ 0,8 % de certaines actions, mais avec ce nouveau dispositif, l'ensemble des activités (formation, recherche, ressources humaines, etc.) sera évalué en fonction des objectifs fixés, des moyens mobilisés et des résultats obtenus. Ce contrat, valable cinq ans avec une réévaluation au bout de trois ans, doit garantir que l'argent public est utilisé efficacement. Seules quatre universités participent actuellement à cette expérimentation, dont Aix-Marseille et Strasbourg, ce qui constitue un signe encourageant : l'espoir est de stabiliser la situation financière, voire d'obtenir des ressources légèrement supérieures à celles permises par l'ancien système.

La mise en place de ce compte intégral représente toutefois un travail considérable. Il faudra cartographier les actions menées, démontrer les stratégies dans chaque domaine et valoriser des projets de recherche ou de service, notamment ceux financés par l'IDEX ou le SFRI. Tout cela doit être réalisé dans des délais très contraints, ce qui suppose une forte mobilisation des composantes et une coordination étroite avec la gouvernance. Des groupes de travail réunissant directeurs de composantes et responsables d'EUR ont déjà été constitués. Une première réunion aura lieu la semaine prochaine et un point d'étape est prévu début octobre. L'objectif est de définir d'ici là des propositions claires à l'échelle de l'EUR, en identifiant les lignes rouges sur lesquelles il ne sera pas possible d'aller plus loin dans les efforts demandés. Le prochain COSP se tiendra le 6 octobre à 9h, avec possibilité de participation en présentiel ou par Zoom.

Point évoqué : Les droits différenciés

La question de l'impact des droits différenciés pour les étudiants hors Union européenne a été soulevée. La suppression des exonérations décidée l'an dernier a rapporté environ 1,41 million d'euros, alors que l'université doit trouver chaque année 16 millions d'euros d'économies. La gouvernance ne souhaite pas revenir sur le principe de la fin des exonérations, mais pourrait accepter de conserver des exceptions ponctuelles. Une analyse plus fine est en cours pour mesurer les effets de cette décision sur l'attractivité internationale de l'université : une légère baisse du nombre d'étudiants étrangers a été observée, mais les données restent à confirmer.

Point évoqué : Campagnes blanches

La réflexion s'est également portée sur les mesures concrètes pouvant permettre de réaliser des économies. La première mesure évoquée est celle de la « campagne blanche », déjà appliquée dans plusieurs universités depuis plusieurs années, et qui consiste à geler totalement les recrutements, qu'il s'agisse d'enseignants-chercheurs ou de personnels BIATSS. Bien que ce ne soit pas le choix initial de notre université, l'hypothèse a été étudiée. Le chiffrage transmis récemment indique qu'une telle mesure représenterait environ 3 millions d'euros d'économies sur un an. Ce montant reste important, mais insuffisant au regard des 16 millions nécessaires, et suscite des positions divergentes entre composantes : certaines considèrent l'option envisageable, tandis que d'autres estiment qu'elle serait inacceptable. Par ailleurs, une campagne blanche limitée à une seule composante n'aurait guère de sens, et ne produirait que des économies marginales au prix de déséquilibres importants.

Point évoqué : Les heures complémentaires

Une des pistes concerne les heures complémentaires. Actuellement, l'université en cumule environ 400 000 pour 30 000 étudiants. Si ce volume reste comparable à celui des autres universités IDEX, il demeure supérieur au ratio jugé raisonnable, estimé à 375 000–380 000 heures. L'objectif fixé est donc de réduire ce volume de 5 % à l'échelle globale. La gouvernance a proposé d'allouer une enveloppe d'heures complémentaires à chaque composante, à charge pour elles de la ventiler en fonction de leurs besoins réels. Il est important de rappeler que ces heures complémentaires ne sont pas choisies par confort, mais nécessaires au fonctionnement des formations. Par exemple, la multiplication de groupes de TD en licence implique mécaniquement un recours accru à des vacataires. Or, sur les 400 000 heures actuelles, environ 100 000 sont assurées par des intervenants extérieurs, ce qui constitue une charge financière élevée que la gouvernance souhaiterait réduire. L'enjeu est donc de tendre vers un équilibre où la majorité des enseignements serait assurée par les enseignants-chercheurs titulaires dans le cadre de leur service, avec une limitation du recours aux vacataires.

Toutefois, cette approche reste complexe car les besoins varient fortement selon les composantes et les formations. Dans certains masters, notamment en M2, l'intervention de praticiens extérieurs est indispensable pour garantir la qualité de la formation et l'insertion professionnelle des étudiants. Le débat ne peut donc pas se limiter à une logique de réduction mécanique, mais nécessite des arbitrages fins et transversaux entre composantes. À titre d'exemple, pour l'année 2021-2022, un déficit de 14 138 heures

d'enseignement avait été relevé dans une composante, illustrant l'écart persistant entre les moyens d'enseignement disponibles et les besoins pédagogiques réels. Ces heures complémentaires pèsent plus de 10 millions 700.000 €. Donc, là, on a un point vraiment d'économie.

Point évoqué : Développement des ressources propres

Un autre axe de réflexion concerne le développement des ressources propres, notamment à travers la création de nouvelles formations et l'augmentation des heures d'enseignement. Cette dynamique soulève toutefois des interrogations : certains y voient une manière implicite de mettre en cause les enseignants, en pointant des situations de gaspillage. La gouvernance a rappelé qu'à la suite d'un contrôle de l'inspection du travail, d'importants efforts avaient déjà été faits et que les cas d'enseignants ne réalisant pas leur service sont désormais très rares. Un chiffrage a néanmoins été demandé pour évaluer plus précisément la situation. La question des enseignants-chercheurs qui ne mènent pas d'activité de recherche a également été évoquée. Bien que la modulation de service ne puisse être imposée, en vertu du décret de 1984 qui la limite au volontariat, le sujet reste sensible. Plusieurs responsables de composantes estiment nécessaire d'adopter une ligne cohérente : il ne serait plus acceptable qu'un enseignant sans recherche demande une modulation de service réduite, tout en cumulant des heures dans d'autres structures et en mettant ainsi en difficulté sa composante d'origine. Des engagements ont été pris en ce sens, avec la volonté d'être plus stricts sur les autorisations de cumul. La modulation de service demeure un sujet délicat et politiquement sensible, car une évolution en la matière constituerait une véritable rupture.

Point évoqué : La capacité d'accueil

La question des capacités d'accueil en première année de licence a également été soulevée. Certains suggèrent de réduire le nombre de places proposées, par exemple de 700 à 500 néo-bacheliers. En 2025, l'université a reçu près de 7 700 candidatures sur Parcoursup pour ces 700 places, ce qui illustre l'ampleur de la demande et la difficulté de gestion. Toutefois, une telle réduction poserait un problème majeur : elle transférerait la pression sur le rectorat, confronté à la colère légitime des familles dont les enfants n'auraient pas accès à la formation.

Le système Parcoursup accentue ce dilemme : l'université se prive de certains dossiers, parfois moins brillants mais correspondant à des étudiants du secteur, qui risquent de devoir partir ailleurs s'ils en ont les moyens, ce qui crée une inégalité d'accès. De plus, une grande partie des candidatures relève de « fausses demandes », ce qui alourdit considérablement le travail administratif pour, in fine, arriver à des effectifs comparables à ceux qu'on aurait pu traiter manuellement avec plus de précision et d'humanité.

La logique derrière la réduction des capacités d'accueil serait de limiter mécaniquement le nombre d'étudiants diplômés d'une licence et, par conséquent, de réduire le nombre de groupes de TD nécessaires dans les années de licence.

Dans le cadre de ces différents points évoqués plusieurs avis ont été formulés par l'ensemble des membres.

Thierry MARTEU concernant les heures complémentaires précise que la problématique des heures complémentaires doit être envisagée de manière globale à l'échelle de l'université. Une analyse comparative entre composantes permettrait d'identifier d'éventuels déséquilibres dans la consommation des moyens et de mieux justifier les besoins réels. Il rappelle que, dans certains Masters 2, le recours à des intervenants professionnels reste indispensable pour garantir la qualité et la professionnalisation des formations.

Ugo BELLAGAMBA rappelle que le taux d'encadrement constitue un indicateur objectif, mais insuffisant à lui seul pour évaluer la réalité des formations. Il préconise donc de pondérer le taux d'encadrement en fonction de la nature et des objectifs pédagogiques propres à chaque parcours, afin de préserver la cohérence et la pertinence des formations professionnalisantes.

Laurent CALLIGE soulève un dysfonctionnement majeur de Parcoursup constaté, concernant la capacité d'accueil en L1. Le dispositif entraîne une perte d'efficacité et d'équité, laissant des candidats méritants sans affectation, tandis que des places demeurent vacantes. Une remontée au ministère semble nécessaire afin de réviser les critères de sélection ou d'ajuster le fonctionnement de Parcoursup, pour éviter la répétition de ces déséquilibres.

Caroline LEQUESNE rappelle que le recours au logiciel national n'est pas obligatoire, celui-ci étant simplement mis à disposition des établissements. Une collaboration avec d'autres universités, notamment Toulouse, pourrait être envisagée, cette dernière ayant déjà revisité son algorithme d'admission pour le rendre plus équitable et adapté à ses besoins. Cette expérience permet d'ouvrir la voie à une réflexion locale et propose la création d'un groupe de travail associant juristes et informaticiens pour définir collectivement les critères pertinents et corriger les biais du système en vue de la prochaine campagne d'admission.

Fabrice SIIRIANEN rappelle que les capacités d'accueil en première année n'ont pas évolué depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, la hausse du nombre d'étudiants en L2 pourrait s'expliquer soit par une amélioration du niveau général, soit par une moindre exigence dans le passage en année supérieure. Il suggère une réflexion sur la mise en place d'une régulation fondée sur le niveau d'exigence, non pour restreindre l'accès en L1, mais pour assurer une progression cohérente et éviter de maintenir des étudiants dans une filière inadaptée. Bien qu'à contre-courant de la politique gouvernementale actuelle, cette approche permettrait de préserver la qualité des parcours.

Stéphanie MACCAGNAN souligne la nécessité d'une évaluation approfondie avant toute décision sur les effectifs ou le niveau académique. Elle indique que le nombre d'étudiants (environ 700) reste stable, mais doit être analysé selon le contexte local et les capacités d'accueil du territoire. Elle propose la réalisation d'une étude nationale sur les besoins en juristes et la répartition des formations en droit. Elle appelle à une analyse scientifique et chiffrée du niveau réel des étudiants, observant une évolution du profil des entrants, moins issus de parcours académiques traditionnels. Elle se dit favorable à un relèvement du niveau d'exigence si les données l'appuient, mais met en garde contre des mesures trop rigides susceptibles de pénaliser des étudiants méritants.

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA, concernant la question de la capacité d'accueil précise qu'aucun intervenant ne s'est prononcé en faveur d'une réduction. L'idée partagée est plutôt de maintenir la situation actuelle afin de laisser à chacun la possibilité d'accéder à la formation. En revanche, plusieurs propositions ont été formulées pour renforcer les critères de sélection et mieux réguler les parcours. Cela pourrait notamment passer par une application plus stricte des règles relatives aux demandes de triplement, point sur lequel une plus grande fermeté est jugée nécessaire.

Jean-Christophe MARTIN évoque la question du développement des ressources propres et souligne que, dans de nombreux établissements à l'international, les statuts des enseignants sont plus diversifiés.

Les élus étudiants interviennent sur la question du nombre de places et la pertinence de maintenir 700 places au regard des capacités réelles et des besoins identifiés.

La Directrice de l'EUR Eva MOUILAL rapporte une des propositions évoquées qui serait de supprimer les travaux dirigés (TD) au premier semestre dès la rentrée 2026. L'objectif serait de laisser aux étudiants un temps d'adaptation pour confirmer leur motivation et leur intérêt pour le droit et de rationaliser les moyens humains et financiers, en réduisant notamment le nombre de groupes de TD (y compris en langue). Une des pistes envisagées serait de substituer les TD du premier semestre par des cours magistraux renforcés, des ateliers d'aide méthodologique.

Une seconde proposition serait la révision de l'offre de formation en Master 2, qui consisterait à rationaliser et ajuster l'offre existante, dans la continuité d'une démarche amorcée dans d'autres composantes. La mesure envisagée serait l'ouverture alternée de certains parcours (une année sur deux), selon la proposition d'Ali DOUAI.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Rappel sur les modalités de paiement des heures complémentaires des enseignants chercheurs

Salima SAADI, responsable du service du personnel présente ce point et rappelle plusieurs aspects importants concernant la gestion des heures d'enseignement, en particulier celles effectuées en début d'année universitaire.

Les heures effectuées en début d'année ou dans le cadre de diplômes d'université (DU) ne peuvent pas être intégrées au service statutaire des enseignants-chercheurs, sous peine de blocage dans le logiciel de gestion OSE, qui empêche alors leur mise en paiement. Salima Saadi rappelle que, si une intégration partielle (environ 20 %) était auparavant tolérée, cette pratique n'est désormais plus autorisée.

La règle est désormais stricte et systématique : les heures complémentaires sont limitées à 30 heures équivalent TD, tout dépassement entraînant un blocage automatique dans OSE. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées, mais uniquement après validation préalable et demeurent très rares.

Concernant les heures complémentaires effectuées au-delà du service statutaire (192 heures), jusqu'à 96 heures complémentaires, aucune difficulté n'est signalée : ces heures sont validées au sein de l'EUR et intégrées sans problème dans le logiciel de gestion. Au-delà de ce seuil, la situation devient plus complexe : le logiciel bloque la saisie et les heures concernées doivent faire l'objet d'un passage en CAC, c'est-à-dire d'une procédure spécifique et plus contraignante.

Les retours d'expérience d'autres structures montrent que cette procédure est lourde et implique plusieurs validations administratives, pouvant parfois aboutir à un refus de la DRH.

En conséquence, il est recommandé d'être vigilant aucun paiement ne pourra être effectué pour les heures complémentaires dépassant le seuil autorisé, sauf procédure exceptionnelle expressément validée.

Délais de paiement des heures complémentaires

Le paiement des heures complémentaires ne peut se faire qu'après réception des remontées et validation des directeurs de formation. Pour les Masters 2, certaines formations terminent très tard, ce qui retarde les paiements. En pratique, les paiements sont effectués au mieux sur la paie d'octobre

(comme cette année pour la majorité des enseignants-chercheurs). Pour envisager un paiement en août, les remontées doivent être faites autour du 15 mai. De manière générale, les remontées doivent être faites en juin pour que le traitement soit possible. Néanmoins certaines contraintes techniques dû au logiciel HOZ sont à retenir, comme l'impossibilité de faire plusieurs paiements partiels et la nécessité d'avoir l'ensemble du service validé avant de lancer un paiement. Il est essentiel de comprendre qu'il existe un délai entre la réalisation des heures, la validation et le paiement.

3.2. Point sur le dispositif des professeurs invités

Il est soulevé la difficulté rencontrée pour le paiement des professeurs invités

3.3. Validation des dépassements d'heures complémentaires (en formation restreinte) - (Vote)

La directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA présente ce point.

Un vote de validation est organisé concernant les professeurs ayant effectué un dépassement d'heures complémentaires, tout en restant dans la limite du plafond réglementaire de 192 heures équivalent TD.

Les enseignants concernés sont :

- Julien ANCELIN
- Coralie AMBROISE - CASTEROT
- Renaud BOURGET
- Christine COURTIN
- Benjamin FERRARI
- Jean-Raphaël DEMARCHI
- Fabienne GHELFİ
- Giulio-Cesare GIORGINI
- Mathias LATINA
- Marie-Cécile LASSERRE
- Philippe LUPPI
- Patrice REIS
- Marina TELLER
- Anne TRESCASES

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le dépassement d'heures complémentaires des enseignants listés ci-dessus.

23 votes pour

4. SCOLARITÉ - FORMATIONS

4.1. Ouverture de la licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs (Vote)

La licence professionnelle évoquée a été élaborée en collaboration avec Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN, qui en a présenté les grandes orientations lors du COSP/COPIL de juillet.

Sur le plan calendaire, cette formation s'inscrit dans le cadre d'une habilitation ministérielle en vue d'une ouverture à la rentrée 2026. Le processus comprend plusieurs étapes :

- Vote en conseil au sein de chaque université partenaire, préalable au dépôt du dossier ;
- Dépôt de la demande d'habilitation auprès du ministère à la fin du mois de septembre ;
- Décision d'habilitation attendue entre février et mars ;
- Ouverture officielle prévue en septembre 2026, sous réserve d'un avis favorable des instances.

Le projet est porté conjointement par plusieurs universités, avec un accompagnement actif du ministère, notamment pour la construction des maquettes et la mise en place d'une architecture nationale cohérente. L'objectif est de faire évoluer la profession en proposant un diplôme national de niveau licence, favorisant l'élévation des compétences, et à terme, la création de modules autonomes ainsi que de parcours de VAE (validation des acquis de l'expérience).

Ce cadrage national impose un calendrier strict auquel les établissements doivent se conformer. La discussion du jour a donc pour objet d'obtenir une décision de soutien au projet, condition nécessaire au dépôt du dossier dans les délais impartis.

Hubert GOUDINEAU indique que la question a été largement étudiée par l'administration, qui a identifié une charge de travail supplémentaire liée à la création de la licence professionnelle, notamment sur les plans logistique et administratif.

Toutefois, il souligne que ce projet constitue une opportunité stratégique majeure, en adéquation avec les attentes des associations professionnelles. L'administration s'est donc engagée à mobiliser les ressources nécessaires pour en assurer la mise en œuvre dans de bonnes conditions.

Une étude financière menée en parallèle fait apparaître des résultats positifs : la formation, proposée entièrement en alternance, devrait atteindre un équilibre budgétaire et même générer des recettes supplémentaires pour la composante.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité l'ouverture de la licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

31 Pour – 1 Contre – 1 Abstention

4.2. Validation des MCC (règlements pédagogiques) de l'ensemble de l'offre de formations - (**Vote**)

Point reporté à un COSP/COPIL exceptionnel du lundi 6 octobre 2025

4.3. Validation des jurys d'année - (**Vote**)

Point reporté à un COSP/COPIL exceptionnel du lundi 6 octobre 2025

5. PÉDAGOGIE

Ugo BELLAGAMBA, vice-doyen à la pédagogie, intervient sur les deux points inscrits à l'ordre du jour : le suivi des formations Syllabus ainsi que divers autres points.

Il précise qu'un dispositif global encadre la réflexion pédagogique :

le PédagoLab (espace d'expérimentation), le cours de pédagogie (actualisation et diffusion) et la commission pédagogique (réflexion stratégique).

Concernant le PédagoLab Ugo BELLAGAMBA rappelle qu'il est ouvert tous les jours et accessible à tous les enseignants-chercheurs, la réservation se faisant auprès de Nadine BARTOLO. Entièrement équipé, il peut être utilisé pour des réunions pédagogiques, des tests d'outils numériques ou des visioconférences.

Suivi des formations syllabus

Une formation sur l'élaboration du syllabus est organisée par le service de la pédagogie centrale le jeudi 25 septembre à 13h, au PédagoLab.

L'objectif est de permettre à chacun de concevoir ou finaliser son syllabus en temps réel, avec un accompagnement pratique. Ugo BELLAGAMBA encourage les enseignants chercheurs pour lesquels le syllabus ne serait pas encore prêt à y participer.

Cours de formation « Pédagogie »

Le cours de formation « Pédagogie », lancé l'an dernier avec l'appui de Claude EL KAIM, est régulièrement mis à jour. Bien qu'il ne bénéficie pas encore d'une large fréquentation, il constitue un espace de ressources et d'échanges. Récemment, un groupe de travail « IA et pédagogie », animé à l'échelle de l'université, a échangé avec Caroline LEQUESNE et d'autres intervenants sur les humanités numériques et les nouveaux outils pédagogiques. Un compte rendu de ces discussions sera prochainement publié sur le cours « Pédagogie à Trotabas ». Pour recevoir les annonces et informations liées au cours, les enseignants-chercheurs doivent s'y inscrire.

La commission pédagogique

La commission pédagogique a déjà tenu deux réunions et une troisième est en cours de planification. Elle réunit des membres permanents et des invités, selon l'ordre du jour. Sa mission est de servir de mini-COSP dédiée à la pédagogie, rassemblant directeurs de département, enseignants-chercheurs investis et intervenants extérieurs. Ces derniers présentent des retours d'expérience ou des solutions pédagogiques, comme récemment Bénédicte DECOURT sur les travaux dirigés.

Hausse des effectifs et capacité d'accueil

Cette année, la principale difficulté réside dans la forte augmentation des effectifs en L2, avec près de 295 étudiants par groupe, conséquence d'une meilleure réussite en L1. Les amphithéâtres actuels sont sous-dimensionnés, ce qui engendre inconfort et problèmes de sécurité. Des solutions temporaires ont été mises en place : hybridation des cours, mise en ligne asynchrone et réaffectation des amphithéâtres. Une analyse des données est prévue afin de mieux comprendre cette évolution et d'adapter durablement les capacités d'accueil.

Création de deux groupes de travail

Création d'un groupe de travail consacré au passage de la L1 à la L2, afin d'accompagner cette transition importante pour les étudiants et d'adapter nos pratiques pédagogiques. Ce groupe aurait pour mission de réfléchir aux principaux enjeux soulevés par cette étape et de formuler des propositions concrètes.

Quatre axes de travail seront retenus :

1. La gestion des effectifs, afin d'identifier des solutions matérielles et organisationnelles adaptées à l'augmentation du nombre d'étudiants, dans le respect des contraintes d'accueil et des capacités d'amphithéâtre.
2. La lutte contre la fraude, en intégrant notamment les nouveaux moyens technologiques (intelligence artificielle, outils numériques) et en renforçant les dispositifs de prévention et de sensibilisation.
3. Les méthodes d'évaluation, avec une réflexion sur la place et les modalités des oraux en L2, afin de mieux les articuler aux effectifs et d'en faire un levier pédagogique pertinent.
4. L'organisation des travaux dirigés (TD), et plus particulièrement la question du maintien ou de l'adaptation des TD au premier semestre.

Ce groupe de travail sera composé d'enseignants-chercheurs, de personnels de la scolarité et d'étudiants, et placé sous la direction de Laurent CALLIGE, en articulation avec la commission pédagogique. Il remettra un rapport à la commission pédagogique, à l'équipe décanale et à la doyenne, afin que ses propositions puissent être soumise au vote du COSP.

L'objectif est de mettre en place ce groupe dès le premier semestre, pour une validation des propositions au second semestre, de manière qu'elles puissent être appliquées dès les examens du second semestre ou, au plus tard, à la rentrée prochaine.

Les travaux déjà engagés sur la fraude et sur la seconde session d'examens demeurent essentiels, mais la priorité actuelle est de mener une réflexion globale sur la transition entre la L1 et la L2, en lien étroit avec les commissions pédagogiques, pour dégager des solutions pragmatiques et rapides.

La directrice de l'EUR Eva MOUILAL BASSILANA intervient sur les taux de réussite

Elle précise que le taux de réussite élevé observé cette année s'explique sans doute par une combinaison de plusieurs facteurs. Il est constaté que le niveau général des étudiants progresse, ce qui constitue une évolution positive, même s'il est difficile d'en mesurer précisément l'impact.

Par ailleurs, la disparition de la double moyenne, décidée l'an dernier sous l'ancien décanat et remplacée par un système de coefficients (coef 5) pour les matières fondamentales, a probablement contribué à faciliter le passage. Cependant, ces coefficients n'ont pas entièrement compensé le rôle sélectif que jouait la double moyenne, ce qui a pu influencer les résultats.

Une autre explication réside dans la fraude, qui, bien que minoritaire, demeure trop fréquente. Il est donc indispensable d'agir sur plusieurs plans en parallèle. Cela suppose une mobilisation collective de tous les enseignants-chercheurs, notamment lors des surveillances d'exams. La présence doit être effective et active, car on ne peut dénoncer la fraude et l'encombrement des amphis sans garantir en parallèle une véritable vigilance. Chacun doit faire preuve de lucidité et de responsabilité pour préserver la valeur des diplômes.

Enfin, il convient de réinterroger les méthodes d'évaluation, en particulier en L1. L'usage massif des QCM, souvent justifié par la taille des cohortes, peut nuire à la qualité de l'évaluation. Il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre bienveillance et exigence, et d'assurer une cohérence dans la correction des copies, notamment entre les enseignants responsables et les chargés de TD. L'objectif est de garantir une évaluation juste pour les étudiants méritants et de mieux identifier les comportements frauduleux.

Pour approfondir ces réflexions et proposer des mesures concrètes, un groupe de travail sera mis en place, piloté par Ugo BELLAGAMBA, composé de 7 à 8 membres, auxquels pourront se joindre des étudiants. Ce groupe aura pour mission d'adopter une démarche lucide, souple et pragmatique, afin d'élaborer des propositions现实的 permettant de mieux comprendre et encadrer cette évolution du taux de réussite.

Caroline LEQUESNE vice-doyenne aux relations socio-économiques intervient sur l'alternance

Bilan et perspectives de l'alternance et de la formation professionnelle

1. Alternance : bilan positif à consolider

Plus de 130 contrats d'alternance ont été conclus cette année, un excellent résultat malgré la signature de nombreux contrats avant la fin des aides.

La stratégie 2025-2026 vise à fidéliser les entreprises partenaires pour assurer la pérennité des dispositifs et à améliorer la coordination entre équipes pédagogiques et services administratifs pour un meilleur suivi des étudiants. Des outils ont été mis à disposition pour simplifier la gestion de l'alternance et renforcer le lien avec les entreprises, tout en diversifiant les sources de financement.

2. Formation professionnelle : chantier prioritaire

Un nouveau chantier vise à développer la formation professionnelle, répondant à une forte demande du terrain. Les défis incluent la création de nouveaux dispositifs et le renforcement des ressources techniques et pédagogiques, notamment pour les formats asynchrones et en ligne. Une expérience pilote avec le DU DPO, intégré à un master et éligible au RNCP, sert de modèle pour d'autres formations. Le projet s'accompagne d'une ingénierie pédagogique adaptée et d'une collaboration avec UniCa Online pour valoriser les enseignants et faciliter la conversion des contenus existants.

Grégoire LERAY vice-doyen à la recherche intervient sur la recherche et présente les 4 chantiers en cours de l'EUR LexSociété

1. Organisation du colloque de l'EUR (8 et 9 décembre)

Un colloque dédié à la durabilité se tiendra les 8 et 9 décembre 2025.

Ce rendez-vous constitue une étape majeure pour renforcer la visibilité scientifique de l'EUR et favoriser la constitution d'équipes capables de répondre à des appels à projets nationaux. L'objectif supérieur est en effet de structurer un collectif de recherche solide, en mesure de se positionner sur des financements compétitifs.

2. Lancement des « séminaires de l'EUR »

Le second chantier concerne le lancement des « séminaires de l'EUR », prévus en novembre et en décembre. Le premier séminaire pourrait être organisé potentiellement avec Pauline TÜRK et le deuxième avec Jules LEPOUTRE. Ces rencontres visent à offrir aux enseignants-chercheurs un espace de valorisation et de discussion scientifique, leur permettant de présenter leurs travaux en cours ou récemment publiés, d'échanger autour de leurs recherches avec la communauté et d'identifier de nouvelles synergies et collaborations potentielles au sein de l'EUR. Ces moments de partage contribueront à accroître la visibilité des productions scientifiques et à renforcer les dynamiques collectives.

3. Rationalisation documentaire et travail avec le service de la documentation

Un troisième chantier est engagé en collaboration avec le service de la documentation. Comme l'an dernier, une campagne de rationalisation des ressources documentaires est prévue pour 2026, dans la continuité du projet initié. Ce travail vise à optimiser les ressources documentaires tout en accompagnant les besoins scientifiques des équipes.

4. Relance de la revue de l'EUR

Le quatrième chantier concerne la revue scientifique de l'EUR, qui traverse une période de transition à la suite du départ de Marion BLONDEL. Cette revue, reconnue pour sa qualité éditoriale et sa visibilité internationale constitue un atout majeur pour la valorisation des travaux. Des discussions sont en cours afin de maintenir la continuité éditoriale,

notamment avec la possibilité d'une collaboration à distance de Marion BLONDEL, solution qui pourrait être provisoire ou pérenne. Ce sujet sera approfondi lors du prochain Conseil de la recherche en octobre, afin de garantir la pérennité et le rayonnement de la revue.

6. CAMPUS

6 .1. Point sur le projet du chalet de restauration

Hubert GOUDINEAU présente ce point.

Ce projet, qui est assez complexe, a pris du retard. Voici un point de situation :

Sur le plan administratif :

- La déclaration de travaux est en cours. Du fait de la présence de la mosaïque Chagall à proximité, un avis favorable d'un architecte bâtiments de France doit être obtenu. Il a été obtenu ce matin : « L'œuvre d'art classée est en intérieur. Le projet se trouve en extérieur. Il n'y a pas de co-visibilité. » La demande d'autorisation de travaux va être déposée auprès de la Ville (délai de réponse réglementaire : 1 mois). Une réponse peut donc être espérée pour la mi-octobre.
- La convention portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public rédigées, mais est en discussion depuis le mois de juin, d'abord avec le service des marchés, et maintenant avec la DAJIM (montant de la redevance, refacturation des fluides, local de stockage..). Une réunion est prévue ce vendredi 19 septembre pour la finaliser.
- Une fois la convention finalisée, il faudra publier l'avis d'appel à concurrence, auditionner les candidats et sélectionner le candidat retenu. Délai estimé : fin novembre.

Sur le plan technique :

- Le bureau d'études qui a été missionné pour l'étude technique (dalle, réseau eau et électricité), a élaboré le dossier de consultation des entreprises.

Opérations à effectuer une fois l'autorisation de travaux délivrée :

- Achat du chalet (délai de livraison : 1 mois). Livraison estimée : **début décembre**.
- Travaux : Il faudra ensuite solliciter des entreprises : VRD, électricité, plomberie. Délai estimé : **Fin janvier**
- En interne : création de la dalle, montage du chalet et aménagements extérieurs. Délai estimé : **Fin janvier**.

7. QUESTIONS DIVERSES

La directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA rappelle que la Rentrée Solennelle se tiendra le 19 septembre. Madame Nicole BELLOUBET, ancienne Ministre de la Justice, sera invitée à cette occasion pour une courte conférence, suivie d'un échange de questions-réponses.

L'ordre du jour étant épousé, la Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA remercie l'ensemble des membres du conseil et lève la séance à 12h30.

Nadine BARTOLO
Secrétaire de séance



Eva MOUIAL BASSILANA
Directrice de l'EUR, présidente de séance


E. Mouial BASSILANA